

SOUS LE TRÈS HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, S.E.M PAUL BIYA
sous la tutelle du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, en partenariat avec le FEICOM

LES JOURNÉES ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES DES COMMUNES

pour le développement des territoires

CONTACTS :

(+237) 222 20 16 83

(+237) 674 70 18 99

(+237) 698 67 58 76

Jeicom 23

du 01^{er} au 03 juin 2023 | au Palais des Congrès de Yaoundé

Thème : « LES TERRITOIRES FACE À L'IMPÉRATIF DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »

INSCRIPTION www.jeicom.org/inscription



Les Communes et Villes Unies du Cameroun
The United Councils and Cities Of Cameroon

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR AGROPASTORALES

« AGROPOLES COMMUNALES »



Présenté par : Les Communes et villes unies du Cameroun (CVUC)

Sous la tutelle du : Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDEVEL)

MAI 2023

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	3
1.1. La situation du secteur.....	3
1.1.1. Potentiel.....	3
1.1.2. Contraintes.....	3
1.1.3. Perspective.....	4
1.2. Ancrage du projet.....	4
1.2.1. Les grandes orientations du Gouvernement.....	4
1.2.2. Les engagements du Gouvernement.....	5
1.3. Un projet de développement local.....	6
1.3.1. Objet.....	6
1.3.2. Vision.....	6
1.3.3. Cadre de réalisation.....	6
II. BUT DU PROJET.....	7
2.1. Objectifs.....	7
2.1.1. Objectif global.....	7
2.1.2. Objectifs spécifiques.....	7
2.1.3. Objectifs intermédiaires.....	7
2.2. Bénéficiaires.....	8
2.2.1. Les producteurs locaux.....	8
2.2.2. Les transformateurs.....	8
2.2.3. Les investisseurs nationaux ou étrangers.....	8
2.3. Impact.....	8
2.3.1. Un impact interne en terme de.....	8
2.3.2. Un impact externe, d'ordre macroéconomique par.....	8
2.3.3. Un impact spécifique, social.....	8
III. DESCRIPTION DU PROJET.....	10
3.1. Organisation générale.....	10
3.1.1. Schéma général.....	11
3.2. Modèle économique.....	12
3.2.1. Principes.....	12
3.2.2. Mise à disposition des terres.....	12
3.2.3. Partenariats.....	13
3.3. Composantes du projet.....	14
3.4. Composition de l'Agropole.....	17
IV. FINANCEMENT DU PROJET.....	19
4.1. Coût du projet (estimatif, exprimé en Dollar US).....	19
4.2. Source de financement.....	19
V. PLANNING INDICATIF DE REALISATION DE LA PREMIERE PHASE.....	20
VI. POINTS D'APPLICATION.....	21

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. LA SITUATION DU SECTEUR

1.1.1. POTENTIEL

• Le secteur agricole représente à la fois un potentiel (une des principales sources potentielles de croissance économiques et de revenus pour la majorité de la population) et un défi à relever (la majorité des pauvres travaillent dans le secteur agricole).

• Il emploie 62% de la population active et constitue 15% du PIB national. Il est le premier pourvoyeur de devises (avec 55% du total des exportations) et la principale source de matières premières pour l'industrie locale.

• La polyvalence agricole qu'implique la diversité écologique de notre pays est la richesse essentielle dont la valorisation constitue le fondement de la politique du Gouvernement en matière d'agriculture et d'élevage. Le Cameroun possède en effet cinq grandes zones agro-écologiques : la zone soudano-sahélienne, la zone des hautes savanes, la zone des hauts plateaux de l'Ouest, la zone des forêts denses humides à pluviométrie monomodale, et la zone des forêts humides à pluviométrie bimodale ; qui peuvent lui permettre de développer une agriculture variée.

1.1.2. CONTRAINTES

• Le secteur rural est caractérisé par la prédominance des Exploitations Familiales Agricoles (EFA) dont les capacités de production sont limitées par :

- le faible accès au crédit et aux intrants (engrais, semences améliorées, services vétérinaires de qualité, technologie, etc.),
- l'utilisation des techniques rudimentaires et artisanales,
- l'enclavement de certains bassins de production conduisant à d'importantes pertes post récolte, ainsi que le vieillissement des populations rurales.

• Les grandes et moyennes exploitations restent confrontées :

- aux difficultés d'accès aux grandes superficies,
- au faible lien avec les entreprises
- à un environnement des affaires peu favorable (insécurité foncière, financière, contractuelle, etc.).

• Ce secteur a laissé apparaître sa vulnérabilité au changement climatique, et aux chocs exogènes qui renchérissent les coûts des intrants.

1.1.3. PERSPECTIVE

Divers facteurs permettent de considérer que les perspectives de développement du secteur agricole et de l'agro-industrie demeurent intéressantes. En effet :

- les terres arabes sont abondantes au Cameroun : (15%) seulement sont actuellement occupées ;
- les capacités productives de l'élevage et la pêche demeurent sous-utilisées (20% seulement du potentiel existant est utilisé) ;

- le capital humain est disponible et relativement moins cher ;
- les institutions de recherche, de formation, de vulgarisations agricoles existantes sont dotées de personnels qualifiés.

1.2. ANCRAGE DU PROJET

1.2.1. LES GRANDES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT

- Le Gouvernement réaffirme son option de mener une révolution agricole, devant se prolonger dans l'industrie agro-alimentaire.
 - Ainsi, dans le cadre de la SND30, le Cameroun se donne pour ambition d'accroître en quantité et en qualité la production de produits agricoles afin d'assurer son autosuffisance alimentaire, d'approvisionner la demande croissante des agro-industries nationales en matières premières agricoles et de conquérir les marchés internationaux plus particulièrement ceux des sous régions CEEAC et CEDEAO.
 - L'objectif est de moderniser le secteur, d'accroître sa productivité, d'intensifier les activités agropastorales et agro-industrielles, afin de créer des emplois et par là améliorer les revenus et de réduire la pauvreté en milieu rural ;
- L'atteinte de cet objectif induit nécessairement une action sur :
 - (i) la modernisation de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture;
 - (ii) la transformation agro-industrielle, et
 - (iii) la commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs ;
 - L'accroissement de la productivité, de la production et de la compétitivité des produits agro-sylvopastoraux et halieutiques va s'appuyer sur :
 - la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques ;
 - le soutien de l'accès aux intrants ;
 - la promotion des technologies les plus efficaces ;
 - la vulgarisation des résultats de la recherche.

1.2.2. LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, le Gouvernement a pris des engagements forts en faveur du secteur ; et notamment d'intensifier ses actions d'accès à la terre ; aux équipements et matériels de production ; avec l'aménagement des infrastructures en milieu rural.
 - Le Gouvernement s'engage à promouvoir la création sous l'impulsion des CTD, dans les principaux bassins de production, des sociétés coopératives de développement regroupant des organisateurs des producteurs (EFA, GIC et autres organisations) afin de faciliter l'accès des producteurs aux intrants, d'améliorer la productivité agricole et le cadre de vie des producteurs ;
- Pour l'accès aux équipements de production, il entend :
 - faciliter la mise à la disposition des organisations des producteurs, des tracteurs, du matériel de battage et de décorticage et de tout autre matériel susceptible d'aider à accroître la production ;
 - réhabiliter et doter les fermes semencières notamment en chaînes de conditionnement des semences et plants;
 - mettre en place des unités de conservation, de stockage et de transformation des produits agricoles.
 - En outre, les autorités entendent mettre en place un système de financement adéquat de l'agriculture et développer des nouveaux modes de financement adaptés à l'agriculture.

1.3. UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

1.3.1. OBJET

Les communes ont une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre des conditions de vie des populations. L'impulsion du développement au niveau local, prônée par les pouvoirs publics, au sommet de l'Etat, est établie dans la loi portant Code général des collectivités territoriales décentralisées. Cette orientation est reconfirmée et précisée dans le Document de Stratégie nationale de développement (SND30) élaboré par le Gouvernement pour la réalisation de la seconde phase de la vision Cameroon 2035. Cette stratégie interpelle fortement les Collectivités territoriales décentralisées comme acteurs principaux du développement local. C'est dire que de par leur action attendue sur la dynamique du développement à la base, les communes sont considérées comme acteurs de premier plan et partenaires de l'Etat dans la réalisation des objectifs de développement poursuivis par le Gouvernement dans cette phase de l'émergence du Cameroun.

1.3.2. VISION

Le rôle des communes est d'impulser le développement local par la réalisation participative de projets structurants, qui contribuent à l'accroissement des revenus et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans ce cadre, et dans leur option centrale de promouvoir des communes de production, les CVUC ont conçu un programme d'agropoles communales qui vise à mettre en place les conditions d'une accélération du développement local dans le cadre de la politique de décentralisation menée par le Gouvernement.

1.3.3. CADRE DE RÉALISATION

Le projet se réalise dans le cadre juridique et réglementaire constitué par :

- la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD) ;
- la loi N° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour

Il s'agit ici, en particulier, de contribuer à la réalisation des grands objectifs du Gouvernement initiés et soutenus par le Président de la République SE Paul BIYA, à savoir :

- soutenir la croissance ;
- renforcer l'autosuffisance alimentaire du Cameroun ;
- favoriser l'industrialisation par l'appui au secteur agro-alimentaire.

II. BUT DU PROJET

2.1. OBJECTIFS

2.1.1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global du projet est de développer, dans les régions, et à partir des communes, un système de production agropastorale et industrielle fortement

productif et résilient, par une organisation dynamique des chaînes de valeurs locales dans les filières porteuses.

2.1.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques consistent à :

- développer les structures de productions agropastorales et industrielles ;
- accroître la productivité des exploitations ;
- améliorer la qualité des produits ;

- accroître la transformation des produits primaires ;
- faciliter la commercialisation intérieure et extérieure des produits finis.

2.1.3. OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

Ceux-ci concernent :

- l'organisation et l'encadrement des petits producteurs ;
- l'extension des exploitations ;
- la modernisation des unités de production ;
- le renforcement des capacités à la transformation ;
- l'installation des plateformes efficaces de marchés.

Il s'agit en fin de compte de développer des consortiums mixtes agriculture-élevage-transformation devant constituer des pôles de développement locaux. En terme pratique, l'objectif concret ici est de réaliser à moyen terme un ensemble de 50 agropoles communales sur l'ensemble du territoire national et de créer ainsi à partir des communes une impulsion au développement des régions.

2.2. BÉNÉFICIAIRES

Trois catégories de bénéficiaires directs sont ciblées.

2.2.1. LES PRODUCTEURS LOCAUX (AGRICULTEURS, ÉLEVEURS, PISCICULTEURS)

Ils bénéficient de l'encadrement, des infrastructures et des équipements mis en place par le projet, pour développer leurs activités, produire plus et mieux, et vendre plus facilement leurs produits.

2.2.2. LES TRANSFORMATEURS (ARTISANS LOCAUX, ET INDUSTRIELS)

Ils bénéficient :
- des possibilités offertes par le projet pour améliorer la qualité de leurs produits,
- de la mise en place des plateformes de marchés, facilitant leur approvisionnement d'une part, et leur accès dans de bonnes conditions aux marchés nationaux et extérieurs

2.2.3. LES INVESTISSEURS NATIONAUX OU ÉTRANGERS

Le projet leur crée de précieuses opportunités d'investissement à forte rentabilité, avec l'effet de levier de l'action des pouvoirs publics dans le secteur. Ils peuvent ainsi investir, selon leur choix, dans la production des produits primaires pour répondre de façon qualifiée à la demande des industries extérieures, ou dans la transformation sur place de produits primaires pour les marchés local et international.

2.3. IMPACT

Le projet dégage trois types d'impact :

2.3.1. UN IMPACT INTERNE EN TERME DE :

- développement des activités économiques, locales et régionales ;
- création d'emploi, et accroissement des revenus ;
- autosuffisance alimentaire ;
- exode urbain.

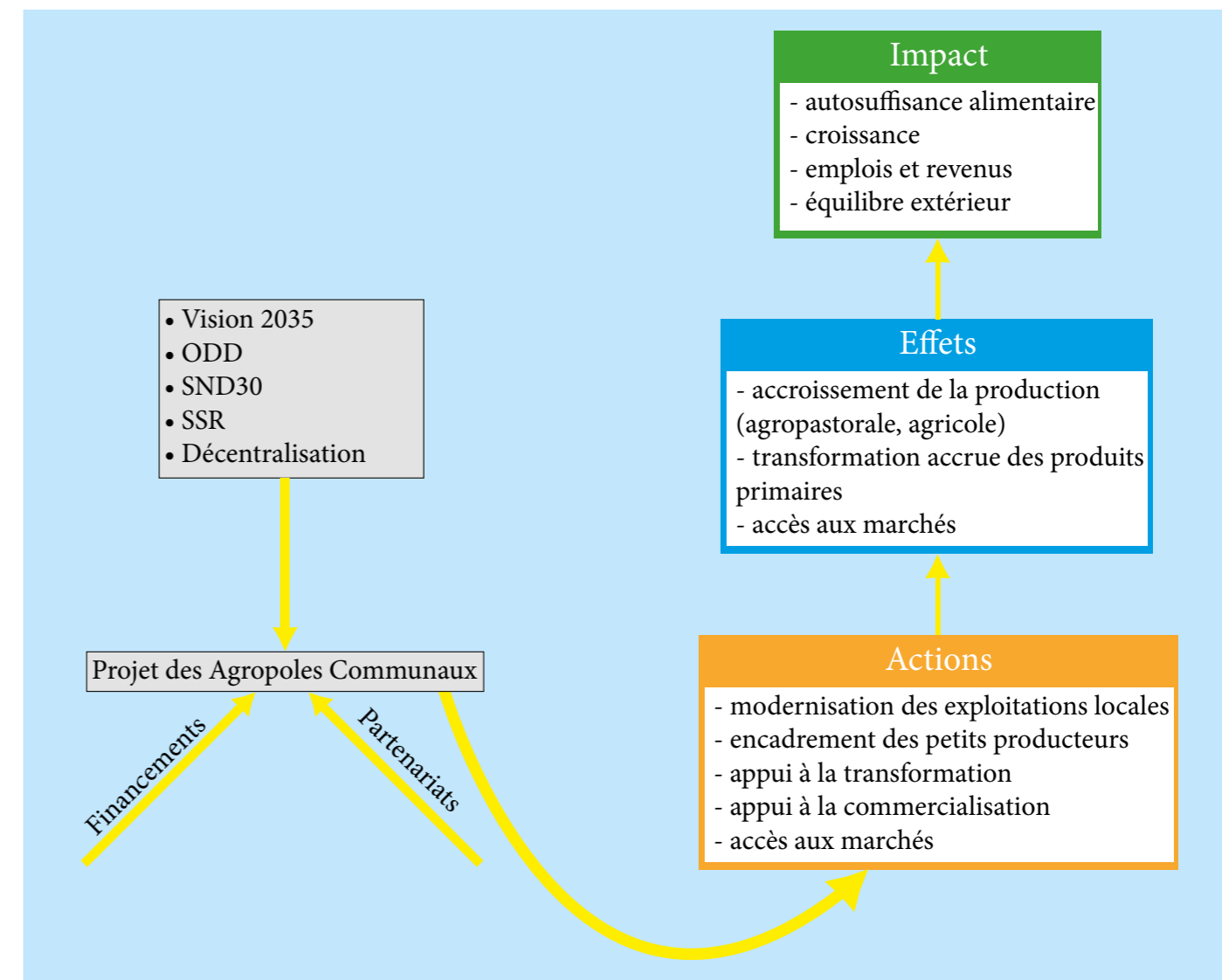
2.3.2. UN IMPACT EXTERNE, D'ORDRE MACROÉCONOMIQUE PAR :

- l'accroissement des exportations ;
- la diminution des importations ;
- le rééquilibrage de la balance des paiements ;

2.3.3. UN IMPACT SPÉCIFIQUE, SOCIAL

À travers l'émergence des femmes et des jeunes qui constituent les cibles principales de ce projet, en opérateurs économiques prospères.

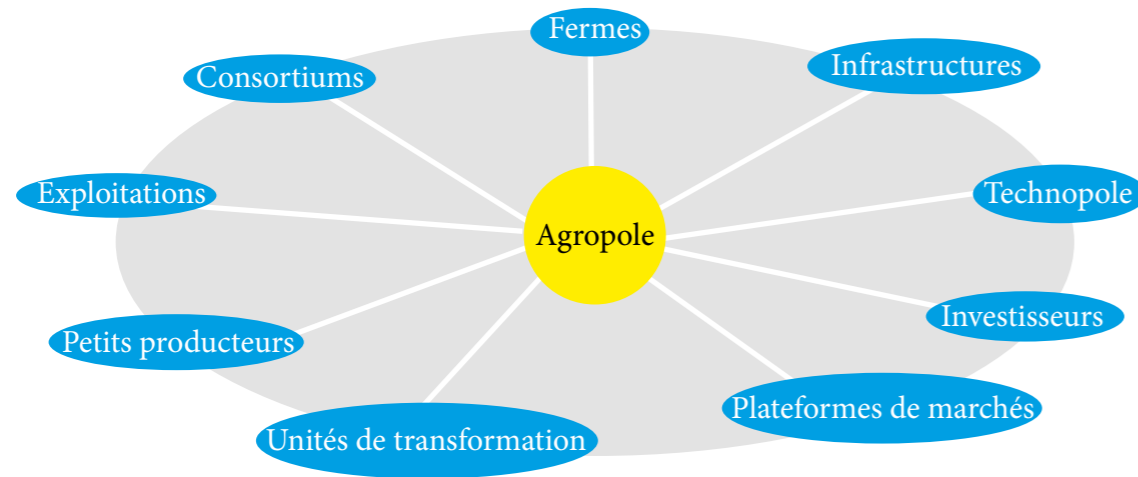
Schéma stratégique



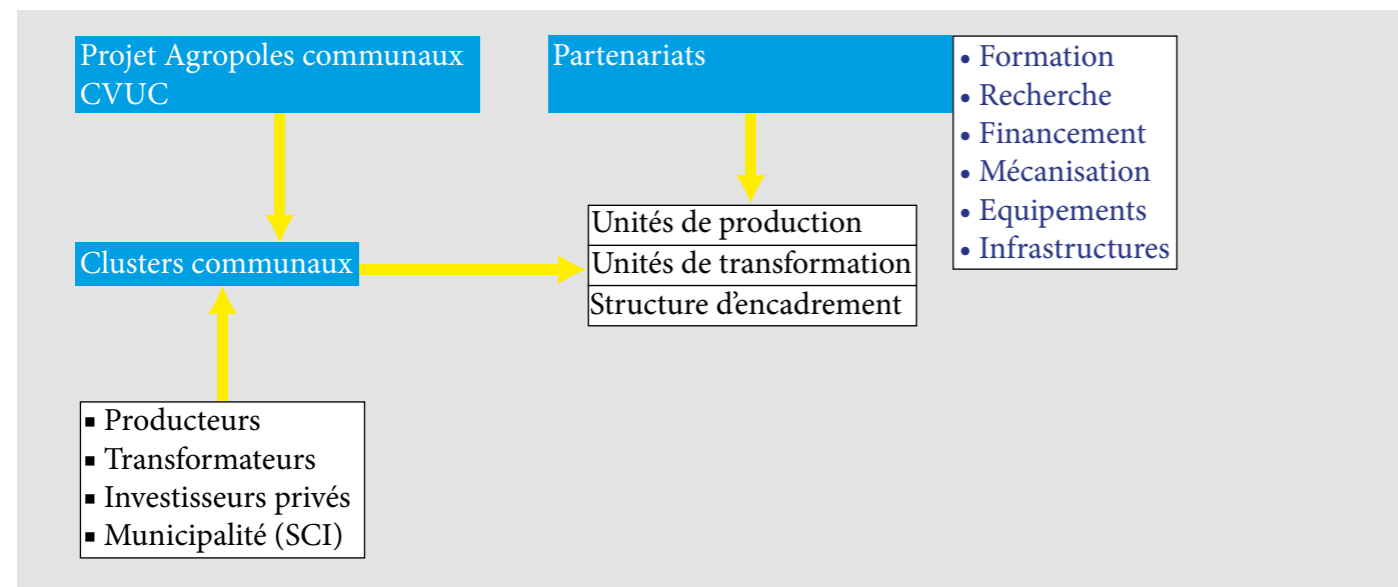
III. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. ORGANISATION GÉNÉRALE

- Le projet « Agropoles communaux » est un projet gouvernemental, supervisé par les CVUC, sous la tutelle du MINDEVEL.
- Il se déploie sur le terrain où il est organisé en clusters ou agropoles locaux rapprochant dans une aire géographique donnée, communale ou intercommunale, des entreprises et opérateurs d'une filière pour leur permettre de coopérer, de relever des défis communs, d'accroître leur efficacité collective pour prospérer durablement.
- Le cluster est la forme d'organisation qui permet de dégager un énorme potentiel de synergie (innovation, intégration horizontale et verticale, mutualisation des coûts) et d'effets induits en termes de compétitivité (gains de productivité, économies d'échelle, et ouverture de nouveaux marchés).



3.1.1. SCHÉMA GÉNÉRAL



3.2. MODÈLE ÉCONOMIQUE

3.2.1. PRINCIPES

- L'agropole communal est conçu comme un vecteur concret de l'impulsion du développement local ; accélérateur du développement rural, il s'appuie sur le développement des chaînes de valeur locales.
- L'agropole communal vise à la promotion et au développement de l'initiative privée, locale, nationale ou étrangère, encadrée par la commune, et appuyée par les structures gouvernementales, en vue du développement d'une économie locale dynamique, rentable, et durable. Il s'agit ici de créer des pôles économiques viables et d'assurer la rentabilité économique et financière et le développement des unités de production et des firmes impliquées.
- Le projet est conçu dans le cadre de l'économie libérale où la commune, à l'instar de l'Etat, apprête le cadre, et recherche les conditions favorables ; les opérateurs privés investissent dans les activités productives, constituées en centre de profit ; les structures du technopole sont constituées en centres de coût. Leurs services sont rémunérés au moindre coût pour faciliter la performance et la rentabilité des unités de production ou de transformation.
- Basé sur des partenariats multiformes, et visant la dynamisation des producteurs locaux à travers la pratique de l'agriculture contractuelle, le projet se réalise par la mise à contribution de quatre (04) types d'acteurs :
 - les producteurs locaux ;
 - les investisseurs privés nationaux ou étrangers ;
 - les municipalités à travers leur SCI ;
 - les partenaires institutionnels.
- Dans sa constitution chaque Agropole est autonome;
 - la forme juridique appropriée à ce modèle est le GIE ;
 - les activités du GIE sont placées dans le cadre d'une zone économique.

3.2.2. MISE À DISPOSITION DES TERRES

- Le développement des exploitations agropastorales se heurtent souvent à la question de la disponibilité des gains. Cette question est résolue dans ce modèle économique sur la base du triptyque Propriété-Aménagement-Location. Ainsi :
- les terres appartiennent aux propriétaires fonciers détenteurs de titres, qui se constituent en consortium
 - les exploitants se constituent en un consortium d'opérateurs
 - les investisseurs se constituent également en un consortium d'investisseurs
 - les trois consortiums établissent un accord d'exploitation des parcelles aménagées et mises à disposition.

3.2.3. PARTENARIATS

3.2.3.1. Partenariats
Les CVUC signent avec les institutions et organismes appropriés des conventions de partenariat en vue de l'appui de ceux-ci, dans le cadre de leur mission, au programme, et au bénéfice des agropoles. Il s'agit ainsi de partenaires nationaux ou étrangers.

Partenaires nationaux :

- l'IRAD : - Recherche et vulgarisation des techniques de production sur les filières identifiées ;
- Supervision des antennes locales de recherche et de vulgarisation des technopoles ;
- Etude de la qualité des sols.
- CENEEMA : - Mécanisation agricole dans les

agropoles ;

- Supervision des antennes locales de mécanisation des technopoles.

- Programme Agropoles/MINEPAT : appui à l'Aménagement, Désenclavement, Infrastructure
- FEICOM : contribution au financement du programme
- MINDEVEL : appui gouvernemental multiforme au programme
- Ministères sectoriels (MINADER, MINEPIA, MINFOF) : appuis sectoriels nécessaires
- Chambres consulaires (CCIM, Chagri) :

contributions spécifiques au programme

• MINDCAF : mise à disposition des terres pour le programme

• MINFI : contribution au programme un financement adéquat

• MINEPAT : appui au programme dans le cadre de la stratégie d'import substitution

• Partenaires au développement : contribution aux financements et appuis divers au programme

• Diaspora : opportunités d'investissement.

Partenaires étrangers :

• TACE Tradind (Brésil)

• TERRA VERDE (Israël)

3.3. COMPOSANTES DU PROJET

La stratégie du projet consiste à briser le cercle vicieux contraignant l'économie rurale, par le renforcement des capacités des agriculteurs, induisant une productivité accrue, qui permet d'accroître la production et générer des revenus plus élevés pour le monde rural. Elle comprend les actions ciblées en faveur des acteurs des chaînes de valeur, visant notamment à :

- accroître la production
- améliorer la productivité
- renforcer la résilience des exploitations
- améliorer la qualité des produits

- faciliter l'accès aux marchés
- assurer un bon fonctionnement du projet.

Ces actions sont regroupées en cinq composantes telles qu'il suit :

- composante 1 : structuration du milieu rural
- composante 2 : intensification de la production
- composante 3 : appui à la transformation
- composante 4 : développement des plateformes de marchés
- composante 5 : gestion du projet.

	Composantes	Sous-composantes	Actions
I	Composante 1 : Structuration du milieu rural	Organisation	- organisation des communautés/groupes - élaboration des conventions foncières - planification des opérations - aménagement des parcelles
		Renforcement des capacités	- formation des acteurs - incubation de projets - implantation des fermes écoles - création des centres techniques
		Accompagnement financier	- financement des projets femmes – jeunes - financement des campagnes - mobilisation des instruments financiers pour le foncier - bonification des taux d'intérêt

	Composantes	Sous-composantes	Actions
II	Composante 2 : Intensification de la production	Encadrement des exploitations	- appui à l'extension des parcelles - rationalisation des micro unités - apports en génie agropastoral - développement des champs semenciers - mise à disposition du matériel végétal certifié - appui à l'acquisition des intrants - conditionnement des récoltes bord champs/ unités de stockage
		Infrastructures	- systèmes d'irrigation / gestion des eaux - pistes rurales - équipement des sites
		Equipements	- machinisme agricole - énergie rurale / parcs solaires - unités de traitement – moyens logistiques, autres

	Composantes	Sous-composantes	Actions
III	Composante 3 : Appui à la transformation		- incubation des unités de transformation - appui à la normalisation/certification/qualité - innovation des procédés et des produits - professionnalisation des transformations artisanales - appui en ingénierie industrielle - standardisation des produits - veille technologique

	Composantes	Sous-composantes	Actions
IV	Composante 4 : Développement des plateformes de marchés		- acquisition des moyens de collecte - développement des entrepôts numériques - constitution des réseaux - mise en place des entrepôts physiques - traitement post récolte/conservation

	Composantes	Sous-composantes	Actions
V	Composante 5 : Gestion du projet	Mise en place	- installation de la structure - formation des consortiums/ business plans
		Coordination	- documentation / communication - gestion administrative - gestion financière et comptable - suivi-évaluation des activités - fonctionnement institutionnel.

3.4. COMPOSITION DE L'AGROPOLE

L'agropole communal est composé de trois (03) types de structures :

• Des unités de production agricoles ou agropastorales dont l'objet est de produire des surplus consommables, commerciables et transformables.

• Des unités de transformation incluant la première transformation (scierie, unité d'abattage et de conditionnement) et le cas échéant des unités de deuxième transformation, complétant la première, qui ouvrent la voie à l'industrialisation rurale.

• Un technopole (structure d'encadrement) qui comprend selon le cas des structures d'approvisionnement en intrants et services ; de commercialisation (collecte, agro-traitement, conditionnement, livraisons) ; d'incubation ; de traitement phytosanitaire ; d'alimentation animale ; de prophylaxie ; de formation ; de recherche/vulgarisation ; de mécanisation ; de production de semences améliorées ; de reproduction animale. Ces structures visent à améliorer le savoir-faire et accroître les capacités des opérateurs ruraux dans leur domaine respectif.

Composition des agropoles

Type cluster	Agro industriel	Agro pastoral					Forestier Hit Bois
		Volaille	Porcin	Bovin	Petits ruminants	Pisciculture	
Structures							
UNITES DE PRODUCTION	Plantations	Fermes	Fermes	Fermes	Fermes	Fermes	UFA
UNITES DE TRANSFORMATION	1ère	Traitement/conditionnement	Abattage/conditionnement	Abattage/conditionnement	Abattage/conditionnement	Abattage/conditionnement	Scierie
	2ème						
COMPLEXE D'ENCADREMENT							
- antenne de formation	•						
- antenne production semences	•						
- unité de commercialisation	•	•	•	•	•	•	•
- antenne de mécanisation	•						
- antenne de traitement phyto	•						
- unité d'approvisionnement	•	•	•	•	•	•	
- unité d'incubation	•	•	•	•	•	•	
- antenne de microfinance	•	•	•	•	•	•	
- unité de conditionnement	•						
- unité de nutrition		•	•	•	•	•	
- unité de prophylaxie		•	•	•	•	•	
- antenne de reproduction		•	•			•	

N.B : les unités sont autonomes ; les antennes sont supervisées par les partenaires institutionnels.

IV. FINANCEMENT DU PROJET

4.1. COÛT DU PROJET (ESTIMATIF, EXPRIMÉ EN DOLLAR US)

Composante	Coût
Structuration du milieu rural	60 000 000
Intensification de la production	140 000 000
Appui à la transformation	90 000 000
Plateforme de marchés	70 000 000
Gestion du projet	40 000 000
Coût total du projet	400 000 000

4.2. SOURCE DE FINANCEMENT

1. Etat du Cameroun : financement souverain
2. Communes : actifs immobiliers et fiduciaires
3. FEICOM : crédits et dons
4. Partenaires au développement : crédits et dons
5. Investisseurs (nationaux et internationaux) : actifs divers.

V. PLANNING INDICATIF DE REALISATION DE LA PREMIERE PHASE

Etapes	Actions	Délai/état	Organe responsable	Observations
Etape I : Travaux préalables	1.1. Etudes préalables	Réalisées	Commune	Avec le branding de ce projet dans le GEICOM 2023 la phase 1 est accomplie Le projet doit maintenant passé à la phase 2 en relation avec les investisseurs intéressés sur la base d'un MoU
	1.2. Prospection	En cours	Commune	
	1.3. Lobbying	En cours	CVUC	
	1.4. Branding	Sans délai	CVUC	
	1.5. Négociation	Sans délai		
	Sous-total I			
Etape II : Préparation	2.1. Autorisations admin	Très court terme	Commune	
	2.2. Appui institutionnel	Court terme	CVUC	
	2.3. Acquisition des sites	Court terme	Commune	
	2.4. Financement	Sans délai		
	2.5. Etudes approfondies	Court terme		
	Sous-total II			
Etape III : Installation	3.1. Aménagements	Court terme		
	3.2. Constructions	Moyen terme		
	3.3. Equipements	Moyen terme		
	3.4. Maîtrise d'ouvrage	Moyen terme		
	Sous-total III			
Etape IV : Exploitation	4.1. Fonds de roulement			
	4.2. Maîtrise d'ouvrage			
	Sous-total IV			
Total : I+II+III+IV				

VI. POINTS D'APPLICATION

N°	Projets	Filières	Commune de référence
1	Agropole mixte de la MÉMÉ	Agriculture : filières maïs, et soja Elevage : filières porc, poulet, et poisson	Commune de la MÉMÉ
2	Agropole de BELEL	agropole, piscicole	Commune de BELEL
3	Agropole d'Ebolowa	agropole, piscicole	CUE
4	Agropole verger fruits	filières fruit	Commune de Bipindi
5	Agropole mixte émergence Centre	Agriculture : filières maïs, et soja Elevage : filières porc, poulet, et poisson	Communes de Yaoundé 7, Mbankomo et Lobo
6	Agropole Ananas	filière Ananas	Commune d'Oluanguina
7	Agropole production industrielle des oignons	filière oignons	Commune de FOTOKOL
8	Agropole FOTOKOL	agriculture, céréale	Commune de FOTOKOL
9	Agropole engraissement et commercialisation des porcs	Achat, engraissement et commercialisation des porcs et produits dérivés	Commune de DATCHEKA
10	Agropole manioc	filière manioc	Commune de Doumaintang
11	Ginger processing factory BAFUT	Filière Gingembre	BAFUT Council
12	Agropole cacao de la MÉMÉ		
13	Agropole de MINTOM		
14	Agropole de NIÉBÉ		
15	Agropole pommes de terre		
16	Agropole du NYONG	filière piscicole	